



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Sous la présidence  
de Monsieur Harry DURIMEL  
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

4<sup>ème</sup> séance de l'année  
Lundi 12 juillet 2021

Convocation adressée aux élus  
Le 8 juillet 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL  
Tania GALVANI  
François PELLECUIER  
Corinne DIAKOK-  
EDINVAL  
Henri ANGELIQUE  
Cécile BOUCAUD  
Philippe RIBERE  
Marie-Hélène SALOMON  
Jimmy LOUIS  
Rosette BONNETO  
Georges BREDENT  
Dominique DOLMARE  
Yann NANETTE  
Badi FADDOUL  
Marie-Andrée MANDIL

PRESENTS

Madly PAULIN-GARGAR  
Myriame LACROSSE  
Jean-Marc SOUKAÏ  
Alex AUCAGOS  
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE  
Jean-Charles SAGET  
Evelyne DEMOCRITE  
Monique DECASTEL  
Mehdi KEITA  
Loïc MARTOL

ABSENTS

Alain SOREZE  
Bruno FANFANT  
(Procuration à M. LACROSSE)  
Michèle ROBIN-CLERC  
(Procuration à B. FADDOUL)  
Danita LEBRERE  
(Procuration à J. LOUIS)  
Jacques BANGOU  
Sandra ENJARIC  
Claude BARFLEUR  
Marie-Eugène TROBO-THOMASEAU  
(Procuration à L. MARTOL)

ACQUISITION D'EQUIPEMENT DE TELETRAVAIL NECESSAIRE A LA  
POURSUITE DE L'ACTIVITE ET FORMATION DES AGENTS DURANT  
LA PERIODE DE CRISE SANITAIRE

DEMANDE DE SUBVENTION

RF  
Guadeloupe

Hôtel de Ville . Place des Martyrs de la Liberté . BP 1  
☎ 0590 93 85 85 - 📠 0590 48 17 48 - 📧 direction  
www.ville-pointeapitre.fr 📺 villedepoir

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 15/07/2021  
971-219711207-AU\_053\_2021-AU

**ACQUISITION D'EQUIPEMENT DE TELETRAVAIL NECESSAIRE A LA  
POURSUITE DE L'ACTIVITE ET FORMATION DES AGENTS DURANT  
LA PERIODE DE CRISE SANITAIRE**

**DEMANDE DE SUBVENTION**

**Vu** les dispositions du Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** l'appel à projets au titre du Fonds Social Européen (FSE) – Télétravail du 02 juin 2021,  
**Vu** le budget de la Ville,

**Entendu** le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE  
A l'unanimité**

**Article 1 :** Le plan de financement pour « l'acquisition d'équipement de télétravail nécessaire à la poursuite de l'activité et la formation des agents durant la période de crise sanitaire » est adopté comme suit :

**Montant estimatif de l'opération : 239 784,12 € HT**

FSE – SST 2021 (85%) ..... 203 816,50 € HT  
Ville de Pointe-à-Pitre (15%) ..... 35 967,62 € HT

**Article 2 :** Le maire est autorisé à solliciter le Préfet de la Guadeloupe pour le versement de la subvention au titre du Fonds Social Européen (FSE) - Télétravail à hauteur de deux cent trois mille huit cent seize euros et cinquante centimes (203 816,50€) hors taxes.

**Article 3 :** Ces travaux seront imputés au budget de la Ville :

Investissement :

- En dépenses : au chapitre 20 et 21 - articles 205 et 2183
- En recettes : au chapitre 13 article 1327

Fonctionnement :

- En dépenses : au chapitre 61 article 6184
- En recettes : au chapitre 74 article 7477

**Article 4 :** Le maire est autorisé à engager toutes les démarches et signer les conventions, pièces et tous autres documents nécessaires relatifs à cette affaire et sa réalisation.

**Article 5 :** Le maire ainsi que les services administratifs et techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la transmission de la présente délibération au contrôle de la légalité et ainsi que de son exécution.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-préfecture  
le :  
et publication ou notification  
du :

Pointe-à-Pitre, le 12 juillet 2021  
Le Maire,

Harry DU

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 15/07/2021  
971-219711207-AU\_053\_2021-AU